



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général

### Séance du 14 décembre 2017 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion.
5. Préavis n°2017-04 concernant le règlement communal sur la protection des arbres.
6. Préavis n°2017-05 concernant le règlement communal sur la distribution de l'eau.
7. Préavis n°2017-06 concernant le budget pour l'année 2018.
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

#### **1. Appel.**

Sont absents excusés:

Mmes Aerni Anne-Marie, Gachet Marie-Eve, Gogniat Florence. M.M. Aerni Alain, Bourgeois Olivier, Gogniat Alain, Reymond Daniel, Weber Patrick et Zahnd Laurent.

Est absent non-excuse:

M. Mazenauer Laurent.

Le Conseil Général compte à ce jour 39 membres, 29 sont présents pour débiter cette séance.

#### **2. Assermentation des nouveaux membres.**

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

#### **3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

#### **4. Nominations d'un membre à la commission de gestion.**

M. Pierre-François Duc propose Yann Gachet. Il accepte et de ce fait démissionne de la commission de recours. Il n'y a pas d'autres propositions, M. Yann Gachet est élu par applaudissements à la commission de gestion. Son remplacement à la commission de recours se fera lors du prochain conseil général.



## **5. Préavis n°2017-04 concernant le règlement communal sur la protection des arbres.**

Chaque membre a reçu le préavis n°2017-04, le règlement communal sur la protection des arbres ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation. M. Michel David rappelle que la variante choisie est celle de « une taille minimum à partir de laquelle tous les arbres sont protégés » et non la variante « inventaire ou répertoire » afin de faciliter la gestion. Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Marc David et recommande d'accepter le préavis n°2017-04. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc concernant le règlement communal sur la protection des arbres, sont acceptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

## **6. Préavis n°2017-05 concernant le règlement communal sur la distribution de l'eau.**

Chaque membre a reçu le préavis n°2017-05, le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe, le rapport de la commission des finances ainsi que le rapport de la commission ad'hoc. M. Pietro Ricci nous présente au beamer une rétrospective de la distribution de l'eau et des conventions depuis 1913 à nos jours. Si nous avons pu bénéficier de tarifs très favorables jusqu'à aujourd'hui, nous sommes tenus de réadapter nos taxes afin d'équilibrer notre « compte de l'eau ». Ces montants restent avantageux en regard de beaucoup d'autres communes. Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Marc David et recommande d'accepter le préavis n°2017-05. M. Gilbert Oulevey précise que la commission avait à se prononcer sur l'aspect non-financier de cet objet. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis n°2017-05. M. Jean-François David demande si il y a quelque chose de prévu concernant le sous-compteur pour l'eau qui n'est pas remise dans les égouts ? M. Pietro Ricci dit qu'il n'y a pas de changements car le sous-compteur sert à calculer le volume d'eau ne passant pas à l'épuration et non la taxe d'achat de l'eau. Il n'y a pas d'autres questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances, ainsi que les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, concernant le préavis n°2017-05 sur le règlement communal sur la distribution de l'eau, sont acceptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

## **7. Préavis n°2017-06 concernant le budget pour l'année 2018.**

Chaque membre a reçu le préavis n° 2017-06, le budget 2018 ainsi que le rapport de la commission des finances. M. le Syndic commente le budget page par page en énumérant les postes aux variations importantes. Le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 7'574.- Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis n°2017-06. Il n'y pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2017-06 sur le budget 2018 sont acceptées à mains levées sans abstention, ni avis contraire.

## **8. Communications de la Municipalité.**

M. Michel David nous donne quelques chiffres concernant la tempête du 27 juin dernier et remercie l'équipe du triage, son garde forestier ainsi que les entreprises forestières pour l'ensemble du travail effectué. Il reste encore à effectuer les travaux de réfection des chemins



forestiers et de reboisement. Il nous informe qu'une convention vient d'être signée avec Bercher pour le déneigement et le salage de nos trottoirs. Etant donné que le chemin du refuge s'est passablement dégradé, le dossier est réouvert afin de trouver une solution pour éventuellement y mettre un revêtement bitumeux. L'étude concernant la route du Battoir est en standby pour l'instant, car une étude alternative, avec un chemin d'accès à la scierie depuis Bercher va également être effectuée.

Concernant l'eau, M. Pietro Ricci informe que la commune d'Ogens s'est approchée de Bercher, les discussions sont en cours afin de savoir si une association intercommunale à 3 pourrait être créée ou si l'on peut éventuellement se joindre à une autre association qui nous entoure, pour l'instant rien n'est décidé. Il informe aussi que la toile qui est à la place de jeux a dû être changée car les enfants sautent dessus alors que ce n'est pas prévu pour ça. Merci aux parents de les en informer. Il rappelle que le traditionnel marché de Noël a lieu ce samedi.

## **9. Propositions individuelles et divers.**

Il n'y a pas de propositions individuelles.

M. le Syndic remercie le conseil pour les 3 objets acceptés. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et un bon début 2018.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée pour l'instant.

M. le Président remercie la Municipalité pour la réalisation très complète de la feuille de Chêne. Il précise que le festival du Verger sera déplacé au 14 juillet 2018, à cause de la fête du blé et du pain. Il remercie la Municipalité, les commissions ainsi que le bureau pour le bon travail effectué cette année et souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année 2018.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30.

Le Président:

La secrétaire: